

dix francs. Un cochon d'un an, pesant 150 à 200 livres, se vend quinze francs... Un poulet vaut de dix à douze sous, un coq d'inde vingt sous. Un minot de blé se vendait trois francs l'an passé, mais à présent il coûte quarante sous... Un minot d'avoine vaut quelquefois quinze à vingt sous... Les pois ont toujours la même valeur que le blé. Le beurre coûte ordinairement huit à dix sous la livre... Une douzaine d'œufs ne coûte généralement que trois sous, cependant on en donne maintenant cinq sous (fin de septembre). Il ne se fabrique pas de fromage à Montréal, et pour en avoir il faut le faire venir d'ailleurs...

L'auteur continue, sans transition : "Personne ne se marie sans le consentement de ses parents. Il aurait pu ajouter : "Les jeunes gens, en Canada n'attendent pas pour se marier qu'ils aient fini de grandir."

J'étais bien jeune lorsque j'entendis faire l'éloge des chevaux canadiens pour la première fois. Dans ce temps-là, il n'y avait pas de chemin de fer, pas de télégraphe, mais il y avait des officiers anglais à Sorel et aux Trois-Rivières, et des mauvais chemins partout. Un officier de la garnison de Sorel, — un capitaine pour le moins, — racontait que, parti de Berthier, un matin du mois de janvier, pour se rendre aux Trois-Rivières, il avait été arrêté par une affreuse tempête, obligé de laisser ses chevaux par sang à Maskinongé et de les remplacer par des "marche donc!" (sic), des chevaux canadiens, les seuls, disait-il, qui pussent tenir sur la route par un temps et des chemins pareils.

Le cultivateur canadien était autrefois si fier de son cheval que, pour le faire valoir, il courait le risque de tuer les gens. Un ordonnance de l'intendant Michel Bégon, datée du 29 février 1716, se lit comme suit :

"Sur ce qui nous a été représenté que, dans les grands chemins et particulièrement à la sortie de l'Eglise, quelques habitants posaient les Chevaux attelés à leurs Carioles, ou ceux sur lesquels ils sont montés, avec tant de vitesse qu'il arrive souvent que, n'en étant plus les maîtres, ils renversent les Carioles qui se trouvent dans leur chemin, et même des gens auxquels ils ne donnent pas le temps de se ranger, d'où il est arrivé déjà plusieurs accidents fâcheux, à quoi étant nécessaire de pourvoir. Nous faisons des fesses à toutes personnes, tant ceux qui conduiront des Carioles que ceux qui monteront leurs Chevaux, de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'Eglise, avant d'en être éloignés de dix arpens; ensuite pourront donner à leurs Chevaux le train qu'ils voudront, lorsqu'il n'y aura personne devant eux, ni charois ni trains; leur ordonnons, lorsqu'ils trouveront des gens de pied dans leur chemin, de s'arrêter et même de se détourner afin de leur donner le temps de se retirer, le tout à peine de vingt livres d'amende contre chacun des contrevenants, applicable à la Fabrique des Paroisses où sera faite la contravention... etc., etc."

Une ordonnance analogue, pour la ville de Québec, fut émise par l'intendant François Bigot, le 28 décembre 1748.

La vanité, qui est un vice de tous les pays, fut sans doute la cause de la préférence excessive que les habitants d'autrefois accordaient à leurs chevaux, au détriment de leurs vaches, pourtant si utiles et si excellentes. Aujourd'hui, le cultivateur canadien entend mieux ses intérêts et soigne également bien tous ses animaux. — ce qui ne veut pas dire que la vanité soit disparue de la terre.

Quelques chiffres pour finir.

Le Canada possédait 12 chevaux en 1665. Il en possédait 145 en 1679; 218 en 1688; 400 en 1692; 530 en 1695; 684 en 1698; 1872 en 1706; 4024 en 1719; 5270 en 1720; 5003 en 1721; 5056 en 1734.

Dans cette statistique il n'est pas question de l'Acadie où des chevaux furent envoyés de France dès l'année 1612.

Un rapport du général Murray, daté de 1765, dit qu'il y avait alors 12,757 chevaux en Canada.

En 1781, il y avait 9,166 chevaux dans le district de Québec, 3,155 dans le district des Trois-Rivières, et 17,825 dans le district de Montréal. — 30,146 en tout.

La province de Québec possédait 225,006 chevaux en 1831.

Lors du dernier recensement (en 1891), il y avait 311,900 chevaux de tout âge dans la province de Québec et 1,470,575 dans toutes les provinces de la confédération canadienne.

ERNEST GAIGNON.

P. S. L'unité de race de la famille chevaline canadienne, qui existait au temps de Kalm, c'est-à-dire vers le milieu du dix huitième siècle, n'existe plus aujourd'hui. Les importations de chevaux étrangers, d'abord; puis de nombreux croisements; puis une exportation considérable de chevaux canadiens aux Etats-Unis, ont altéré et décimé la race primitive; de sorte que *la marche donc!* sans alliage constitue une minorité parmi leurs congénères de cette partie du pays. Heureusement que les minorités vivent heureuses et sont entourées de tous les égards dans la province de Québec.

Serait-il désirable d'augmenter le nombre de ces chevaux canadiens dont les qualités répondent si bien aux besoins de nos classes rurales? Soit-il possible d'améliorer cette race sans avoir recours aux croisements, et de donner à la moyenne des sujets qui la composent la taille ordinaire des chevaux canadiens d'autrefois? Le moyen d'atteindre rapidement ce double but serait de créer une ou plusieurs jumenteries à direction unique et où la sélection, — cette cloche de volée de toute régénération de ce genre, — serait pratiquée avec zèle, intelligence et persévérance.

E. G.

Arboriculture et Horticulture.

Ecole d'Arboriculture

(Sous le patronage du gouvernement de la Province)

L'ÉTABLISSEMENT DES

Révérands Pères Trappistes

DE NOTRE-DAME DU LAC, OKA.

AVIS.

Enseignement de la greffe, de la culture et de la taille des arbres fruitiers en général.

Indication des soins à prendre et des remèdes à appliquer pour préserver les arbres des insectes et des autres dangers: Instruments et médicaments nécessaires à cette fin, et la manière de s'en servir, etc., etc.

On y enseigne aussi la fabrication du cidre et des vins.

Pour admission, s'adresser sur les lieux ou par lettre au

Rév. Père Supérieur.

Enseignement Agricole.

ÉCOLES D'AGRICULTURE DE

Ste-Anne de la Pocatière

ET DE

L'ASSOMPTION.

AVIS.

En vertu des nouveaux arrangements intervenus entre le gouvernement et ces écoles, quinze élèves auront droit d'être admis chaque année à en suivre les cours gratuitement.

DES MODIFICATIONS IMPORTANTES ONT ÉTÉ FAITES DANS L'ORGANISATION DE CES ÉCOLES, de manière à rendre plus pratique l'instruction qui y est donnée aux jeunes gens, et il est à espérer que ces institutions recevront de la jeunesse agricole tout l'encouragement qu'elles méritent.

FERME-ÉCOLE

DE

Notre-Dame du Lac,

OKA.

Sous la direction des RR. PP. Trappistes.

AVIS.

Les jeunes gens qui désirent s'instruire ou se perfectionner dans l'art agricole pourront aller suivre les cours pratiques qui se donnent à cette école. Une buanderie est en opération sur la ferme.

Une pépinière, un verger, l'élevage du bétail et toutes les branches les plus importantes de l'agriculture et de l'horticulture y sont exploitées et constituent un cours général pratique d'agriculture que les élèves peuvent suivre avec le plus grand profit.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE COMPTON.

Une école d'agriculture vient d'être établie à Compton, dans les cantons de l'Est. Cette école qui possède une buanderie-modèle recevra 6 élèves cette année.

Ecoles d'Agriculture.

AVIS.

Les jeunes gens qui désirent entrer aux écoles d'agriculture, comme boursiers ou autrement, devront, à l'avenir, s'adresser directement aux directeurs de ces écoles.

Les écoles de l'Assomption et de Ste-Anne de la Pocatière accordent 15 bourses; celle d'Oka, 10.

Les élèves boursiers devront être âgés d'au moins 15 ans.

Pour l'école de l'Assomption, s'adresser à M. I. J. A. Marsan; pour celle de Ste-Anne, s'adresser au Rév. L. C. Tremblay, et pour celle d'Oka, au Rév. Père Dom. M. Antoine, abbé-prieur.

Sociétés et Cercles.

AUX SOCIÉTÉS ET AUX CERCLES AGRICOLES.

AVIS.

Les secrétaires des cercles agricoles voudront bien se rappeler que les membres de ces associations sont tenus par la loi de recevoir le *Journal d'Agriculture*. La même obligation existe pour les sociétés d'agriculture. Les officiers de ces associations doivent garder avec soin les factures des graines fourragères et autres articles qu'ils ont achetés. Dans leur rapport, ils sont obligés de mentionner la quantité de grain qu'ils ont acheté, les noms des fournisseurs, et le prix qu'ils ont payé. Aucune dépense ne doit être faite sans être mentionnée dans le programme qui doit être approuvé par l'honorable commissaire.

Le secrétaire du Conseil d'Agriculture peut recommander le paiement de l'octroi à une association agricole seulement lorsqu'elle s'est conformée à la loi ainsi qu'aux règlements du Conseil.

Le défaut, par les secrétaires, de transmettre les listes des membres de leur association pour la réception du journal, est suffisant pour faire perdre l'octroi.

Aucune société ne peut dépenser plus de \$25.00 pour rafraîchissements et autres dépenses semblables.

Les cercles agricoles ne peuvent tenir d'exposition.

ECHO DES CERCLES.

St-Maurice. — On rapporte qu'au cercle agricole de St-Maurice, 3 cultivateurs ont été chargés de se faire les avocats des 3 causes suivantes :

1^o La culture des grains vendus en nature,
2^o La culture et la vente du foin,
3^o La culture des grains, du foin, des fourrages verts et des légumes dépensés sur la ferme au point de vue de l'industrie laitière.

Le premier avocat a sué sang et eau pour prouver que la culture du grain peut rapporter toutes les dépenses payées environ \$7.50 par arpent.

L'avocat du foin a été plus heureux en prouvant par des chiffres qu'un arpent de prairie peut donner environ \$8.50 tous les frais déduits.

C'est le sourire sur les lèvres que le troisième des plaideurs a clairement prouvé que l'industrie laitière donne au cultivateur actif et soigneux la somme de \$18.25 par arpent de terre. Bravo!

REUNION AGRICOLE A CHAMBORD.

Une conférence agricole, organisée par M. Girard et Poit, députés respectifs des Comtés de Lac St-Jean et Chicoutimi, a eu lieu à Chambord le 2 avril dernier. Un syndicat de fromageries a été organisé. D'intéressantes conférences ont été données par M. M. Milton McDonald M.P.P., Dr Grignon, et Saül Côté. Le Rév. Père Lacasse, accompagné de deux grands-vicaires et de sept curés, était présent. Il y avait au-delà de 500 cultivateurs, dont deux cents étaient venus de Chicoutimi par convoi spécial. Les cultivateurs sont partis de l'assemblée enchantés, et un bien considérable sera le résultat de cette réunion.